

2010

# FINI LES ÉTUDES?

**Actiris**

LA VIE ACTIVE



# Je m'inscris comme chercheur d'emploi

Vous n'êtes plus étudiant et vous cherchez du travail ?

Vous êtes domicilié en Région bruxelloise ?

La première étape à accomplir est de vous inscrire chez ACTIRIS comme chercheur d'emploi.

Cette démarche est très importante car elle vous permet sous certaines conditions d'obtenir et de maintenir certains de vos droits en matière de sécurité sociale (allocations familiales, mutuelle, allocations d'attente ou revenu d'intégration).

Inscrivez-vous même si vous avez un contrat de travail en vue.

## **Bienvenue chez ACTIRIS !**

Votre inscription vous donne accès à tous les services.

Vous avez aussi accès aux offres d'emploi ainsi qu'à l'information et aux conseils nécessaires pour débiter dans la vie active.

Vous pouvez ainsi définir votre projet professionnel avec l'aide d'un conseiller qui vous accompagnera pendant toute votre recherche d'emploi.

## Je m'inscris quand ?

- Dès le mois de mai de votre dernière année d'études
- Au plus tard le lendemain de la fin de vos études
- Dès le lendemain de l'arrêt de vos études

## Je m'inscris où ?

- > Si vous n'avez pas envie de vous déplacer, **Mon ACTIRIS** est fait pour vous ! **Mon ACTIRIS** vous permet de vous inscrire et ensuite de gérer votre dossier en ligne. Rendez-vous sur **www.actiris.be** et cliquez sur « **Mon ACTIRIS** » dans la rubrique « chercheur d'emploi ».
- > **Mon ACTIRIS** vous intéresse mais vous n'avez accès à aucune connexion Internet ? Pas de problème, vous pouvez aussi utiliser les ordinateurs que nous mettons à votre disposition dans nos agences.
- > Sinon, si le web n'est pas trop votre tasse de thé, vous pouvez toujours rencontrer l'un de nos conseillers ACTIRIS.

## Ai-je droit à des allocations d'attente ?

Une fois inscrit, votre premier objectif est de trouver un emploi.

ACTIRIS vous communique à titre d'information la date de fin probable du stage d'attente.

Si au terme de cette période, vous n'avez pas trouvé de travail, vous devez alors vous réinscrire comme chercheur d'emploi et vous présenter à un organisme de paiement (soit la CAPAC, soit un syndicat) pour introduire une demande d'allocations d'attente.

Si vous avez travaillé pendant vos études, introduisez cette demande 3 mois avant la fin «normale» de votre période d'attente, celle-ci peut, sous certaines conditions, être diminuée (max.78 jours).

### [Plus d'infos]

Consultez l'info de l' ONEM.  
Disponible sur [www.onem.be](http://www.onem.be) ,  
rubrique « Documentation »,  
« publications », puis « mieux  
comprendre la législation chômage »



## **Ai-je toujours droit à des allocations familiales ?**

Oui, durant votre stage d'attente, sous certaines conditions et pendant 270 jours maximum après vos études vous conservez vos droits aux allocations familiales.

Cette période se termine plus tôt si vous touchez des allocations d'attente, si vous percevez un revenu mensuel supérieur au plafond autorisé ou si vous atteignez l'âge de 25 ans.

## **Quand dois-je m'inscrire à une mutuelle ?**

Dès que vous recevez des allocations d'attente, que vous trouvez un emploi ou que vous atteignez l'âge de 25 ans. Vous n'êtes alors plus à la charge de vos parents, vous devez donc vous inscrire auprès d'une mutuelle comme membre à part entière.

### **[Plus d'infos]**

Consultez la Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité ([www.caami.be](http://www.caami.be)) ou l'une des Mutualités neutres, chrétiennes, libérales, socialistes ou libres.

A person is seen from behind, wearing a white t-shirt and dark denim overalls with a large black backpack. The person is walking towards the right. The background is a solid, vibrant green color. The word 'Actiris' is written in a large, white, sans-serif font across the middle of the image, partially overlapping the person's backpack and the green background.

# Actiris

## **Je cherche un emploi avec ACTIRIS**

Chercher et trouver un emploi n'est pas toujours simple. Il est important de bien préparer votre recherche, de connaître certaines techniques et de multiplier les démarches pour mettre toutes les chances de votre côté.

# Quel est mon projet professionnel ?

Que voulez-vous faire ?

Avez-vous une idée précise et correcte de votre futur métier ?

Avez-vous les compétences nécessaires, ou avez-vous besoin d'une formation complémentaire ?

Si vous vous posez toutes ces questions, les conseillers d'ACTIRIS peuvent vous aider à clarifier votre objectif professionnel ainsi que les moyens nécessaires pour le réaliser.

## [Plus d'infos]

Adressez-vous à l'antenne de votre commune.

Les formations professionnelles en Région bruxelloise sont principalement organisées par Bruxelles-Formation ([www.bruxellesformation.be](http://www.bruxellesformation.be)) pour les francophones et par le VDAB, Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding ([www.vdab.be](http://www.vdab.be)), pour les néerlandophones.

## Comment chercher un emploi ?

Si vous ne savez pas comment contacter les employeurs, rédiger un CV et une lettre de motivation ou encore préparer un entretien d'embauche, ACTIRIS peut vous aider.

Les conseillers du service Guidance Recherche Active d'Emploi peuvent vous enseigner les techniques de recherche d'emploi lors de séances individuelles ou de groupe.

### [Plus d'infos]

Pour rencontrer un conseiller, présentez-vous au secrétariat du service Guidance RAE (Rue Marché aux Poulets 7, 1000 Bruxelles) le lundi, mardi, mercredi et vendredi à 8h30 et le jeudi à 13h30, ou appelez le 02.505 77 83.

Certaines antennes vous proposent le même service, prenez d'abord rendez-vous par téléphone.

Antenne d'Auderghem - Tél : 02.563 20 90

Antenne de Berchem-Sainte-Agathe - Tél : 02.563 21 30

Antenne d'Evere - Tél : 02.563 22 60

Antenne d'Uccle - Tél : 02.563 23 40

Vous pouvez aussi vous adresser à un partenaire d'ACTIRIS.

Pour connaître les coordonnées des Ateliers de Recherche Active d'Emploi, surfez sur **[www.actiris.be](http://www.actiris.be)**



## Recherche par candidature spontanée

Les offres publiées dans les différents journaux ne représentent que la partie visible du marché de l'emploi. N'hésitez pas à envoyer votre candidature à des entreprises pour lesquelles vous aimeriez travailler.

Celles-ci conservent souvent vos coordonnées afin de se constituer une base de recrutement.

De plus, faire le premier pas vers l'entreprise constitue une démarche dynamique appréciée par les employeurs.

## Travailler à l'étranger m'intéresse !

Le service Brussels International Job Centre (BIJOB) vous aide à trouver des offres d'emploi européennes et internationales et vous informe sur les conditions de vie et de travail à l'étranger.

Consultez [www.bijob.be](http://www.bijob.be)  
ou téléphonez au 02 505 78 68

Vous pouvez également vous adresser à BIJOB  
pour un stage professionnel en Europe.

## Internet, un outil riche en possibilités

De nombreux sites et moteurs de recherche dédiés à la recherche d'emploi vous permettent d'accéder à une multitude d'offres d'emploi.

Ceux-ci étant mis à jour quotidiennement, n'hésitez pas à les consulter le plus fréquemment possible.

Pensez également à surfer sur les sites des entreprises qui vous intéressent. Vous y trouverez un maximum d'information sur celles-ci et, dans la plupart des cas, une rubrique "jobs" qui contient peut-être l'offre qui vous convient.

Enfin, bien évidemment, consultez nos offres d'emploi sur **www.actiris.be**.

## Les langues, un atout précieux.

La connaissance de plusieurs langues constitue un atout considérable surtout si vous envisagez de travailler à Bruxelles.

C'est pourquoi ACTIRIS vous propose des chèques qui vous donnent accès à une formation en langues individuelle ou de groupe.

### [Plus d'infos]

Surfez sur **www.actiris.be**

ou appelez l'Espace langue au 02.505 11 97



# Mon premier emploi

Pour favoriser l'embauche des jeunes, il existe plusieurs programmes d'emploi. Ceux-ci permettent aux employeurs de bénéficier, sous certaines conditions, d'avantages lors de votre engagement.

## La convention de premier emploi

favorise l'expérience professionnelle des jeunes de moins de 26 ans inscrits comme chercheurs d'emploi.

Nombreuses entreprises sont dans l'obligation d'engager de jeunes travailleurs.

Consultez le site [www.meta.fgov.be](http://www.meta.fgov.be), Thème Emploi, partie mesures d'emploi.

## Le plan d'embauche Win-Win

vous est destiné si vous avez moins de 26 ans et êtes inscrit comme demandeur d'emploi (indemnisés ou non) depuis :

- minimum 3 mois si vous n'avez pas de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur
- minimum 6 mois si vous êtes en possession du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur

Pour bénéficier du plan Win-Win, présentez-vous auprès de l'ALE de votre commune ou du bureau de l'ONEM de votre région pour obtenir votre Carte de Travail.

## [Plus d'infos]

[www.onem.be](http://www.onem.be) ou [www.planwinwin.be](http://www.planwinwin.be)

# Encore des questions ?

Appelez le 02.800 42 42.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

et de 13h30 à 16h30

Ou envoyez un mail à :

**chercheusemploi@actiris.be**

## Heures d'ouverture des locaux d'ACTIRIS

Tous les locaux d'ACTIRIS, quelle que soit la commune, ont les mêmes heures d'ouverture.

	L	M	M	J	V
DE 8H30 À 12H15				FERMÉ	
DE 13H30 À 16H					

Connectez-vous sur **www.actiris.be**  
pour connaître toutes nos adresses.



ACTIRIS, plus proche  
pour aller plus loin dans la vie active.

ACTIRIS respecte et s'engage à promouvoir  
la diversité et l'égalité des chances pour tous :-)